



Rapport annuel
2022

Régime de retraite
des professeurs et professeures
de l'Université Laval

TABLE DES MATIÈRES

3	Message du président
4	Revue de la situation financière
6	Revue des rendements
8	Revue des placements
11	Revue de la gouvernance
16	Revue des services

ANNEXES

18	A.1	Données financières
22	A.2	Statistiques démographiques
24	A.3	Ventilation des placements
25	A.4	Performance des catégories d'actifs
26	A.5	Rendements historiques de la Caisse
27	A.6	Équipe du Bureau de la retraite

2022 en bref	Tendance 5 ans
1 897 M \$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Diminution de 268 M\$ en 2022, mais progression de 91 M\$ sur 5 ans
VA : -9,6 % SV : -9,2 %	RENDEMENTS BRUTS SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET VA : Moyenne de 3,6 % sur 5 ans SV : Moyenne de 5,0 % sur 5 ans
1 630	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS ET EN RETRAITE AJOURNÉE Stable, mais l'âge moyen augmente
1 716	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS NON ACTIFS * Progression constante depuis 2017
VA : 101,9 % SV : 125,1%	DEGRÉ DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015
VA : 30,2 M\$ SV : 55,9 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS Légère diminution en 2022. Niveau stable depuis 2017 pour le VA et progression de 427 % pour celle du SV en 5 ans
22,6 M\$	COTISATIONS VERSÉES PAR LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS (INCLUANT LES TRANSFERTS) Progression d'environ 4 M\$ par rapport à 2017
19,8 M\$	COTISATIONS VERSÉES PAR L'UNIVERSITÉ Niveau stable par rapport à 2017, excluant les cotisations d'équilibre
101,1 M\$	PRESTATIONS VERSÉES Progression de 14,6 M\$ sur 5 ans

VA : Volet antérieur (service avant 2016)

SV : Second volet (service depuis 2016)

* À des fins de regroupement et de distinction des participantes et participants actifs, les participantes et participants non actifs regroupent les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus participantes et participants actifs, mais ne reçoivent pas une rente).



MESSAGE DUPRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de votre Régime de retraite. Ce rapport annuel dresse le bilan, pour l'exercice financier 2022, des éléments suivants :

- > un état de la situation financière des volets du RRPPUL;
- > un retour sur les marchés financiers en 2022;
- > une reddition sur la gouvernance du Régime et les services aux participants.

De plus, les différentes annexes présentent toutes les données démographiques et financières de la dernière année avec le comparable de l'année précédente.

À titre de fiduciaire et d'administrateur du RRPPUL, l'année 2022 fut forte en émotion considérant la hausse historique des taux d'intérêt, le niveau de l'inflation, la correction des marchés boursiers et les diverses tensions géopolitiques. Tous ces aspects ont un impact sur la santé financière du régime de retraite.

Tout comme mes collègues du Comité de retraite, j'appréhendais la fin de l'année 2022 pour constater l'effet sur la santé financière du RRPPUL des rendements boursiers négatifs et de la hausse des taux d'intérêt. Les résultats de l'évaluation actuarielle du RRPPUL en date du 31 décembre 2022 nous ont été communiqués en juin 2023. Nous constatons que la situation est beaucoup moins sombre qu'anticipée. La hausse des taux d'intérêt se répercute en une hausse du rendement attendu futur, ce qui réduit la valeur des engagements du Régime. Les Politiques de placement et de financement du RRPPUL ont ainsi permis de réaliser un certain appariement dans l'évolution de l'actif et du passif.

Sans surprise, le rendement de chaque volet est en territoire négatif pour 2022 : -9,6 % pour le Volet antérieur et -9,2 % pour le Second volet. Par contre, le taux d'actualisation attendu pour 2023 et les prochaines années a été haussé de 1,42 % pour le VA et de 0,91 % pour le SV. La baisse historique de l'actif du RRPPUL en 2022 est ainsi contrecarrée en partie par l'attente de meilleurs rendements futurs et en partie par l'ajustement apporté à la marge pour écarts défavorables constituée au cours des années antérieures. Ces mauvaises et bonnes nouvelles s'annulent en quelque sorte, car la situation financière du Régime est aussi favorable au 31 décembre 2022 qu'un an auparavant.

En plus d'une situation financière adéquate à long terme selon l'approche de capitalisation et une stabilité du financement, la santé financière du RRPPUL au 31 décembre 2022 permet de prolonger jusqu'au 1er janvier 2026 l'indexation conditionnelle des rentes du SV à 100 % du taux d'inflation limité à 2 %. Par ailleurs, le SV est maintenant entièrement solvable et le VA affiche également une remontée à cet égard. Somme toute, la santé financière du RRPPUL a fait preuve de résilience face à une hausse des taux d'intérêt en 2022.

Je suis heureux aussi de vous rappeler que le Comité de retraite a adopté au début de l'année 2023 une nouvelle Politique d'investissement responsable et durable. Ce n'est plus une question de valeurs : les changements climatiques et la saine gouvernance sont des risques qui doivent être adéquatement gérés par les fiduciaires du RRPPUL. Nos orientations nous permettront de mieux gérer ces risques. Au fur et à mesure que l'industrie du placement s'adaptera à ces nouvelles exigences, le RRPPUL sera en mesure d'élargir la portée de ces actions à toutes les classes d'actifs. Pour l'instant, certains aspects ne concernent que les portefeuilles d'actions.

Je tiens également à remercier tous les membres du Comité de retraite pour leur dévouement et implication dans la saine administration du Régime en 2022. J'avais souligné, l'an passé, l'apport important de Marc J. Richard à titre de président du Comité et membre du Comité durant 19 années. Un autre pilier important dans l'administration du RRPPUL a terminé son mandat en 2022, Daniel Coulombe. En plus de son rôle au Comité de retraite, Daniel a présidé le Comité de placement et, par la suite, le Conseil d'administration du Bureau de la retraite durant plus de 19 années. De grands chantiers ont été réalisés avec succès lors des mandats de nos deux collègues. Merci beaucoup à vous deux!

Je ne saurais compléter ces remerciements sans souligner la contribution du personnel du Bureau de la retraite. Leur professionnalisme et leur dévouement à la qualité des services rendus aux participants sont de premier ordre.

Le président du Comité de retraite,

Louis Adam

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS 2022

1. Un rendement de -10 % sans impact sur la santé financière du RRPPUL
2. Stabilité du provisionnement et des cotisations
3. La solvabilité s'améliore à près de 100 %

Degré de capitalisation au 31-12-2022

	VA	SV
... avec les réserves	100,0 %	100,0 %
... sans les réserves	101,9 %	125,1 %

1. UN RENDEMENT DE -10 % SANS IMPACT SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE DU RRPPUL

Cela peut paraître très surprenant qu'un rendement de l'ordre de -10 % alors que l'hypothèse est de +4 % (dans le VA), n'ait pas d'impact négatif sur la situation financière du Régime. La hausse des taux d'intérêt a une répercussion positive sur le rendement attendu sur les prochaines années. Pour le VA, le rendement attendu de 4,33 % en décembre 2021 a été revu à la hausse à 5,75 % en décembre 2022. La perte d'expérience causée par le rendement de -10 % a été, quant à elle, absorbée par une réduction de la marge pour écarts défavorables.

En utilisant un rendement attendu plus élevé, cela a pour conséquence de réduire de manière importante la valeur de la provision actuarielle (valeur des rentes des retraités et participants actifs). Comme illustré dans le tableau ci-dessous, la valeur du passif du VA est passée de 1,9 G\$ à 1,6 G\$ en 2022, soit une réduction similaire à celle constatée sur l'actif du volet.

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2022	31-12-2021	SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2022	31-12-2021
Valeur marchande de l'actif	1 615 223	1 892 995	Valeur marchande de l'actif	278 357	268 664
Cotisations volontaires	-	-	Cotisations volontaires	3 404	3 335
moins Réserve	(30 155)	(33 471)	moins Fonds de stabilisation	(55 338)	(64 255)
Actif net	1 585 068	1 859 524	Actif net	226 423	207 744
Valeur actuarielle du passif			Valeur actuarielle du passif		
Participant·es et participant·s actifs	511 813	654 292	Participant·es et participant·s actifs	192 525	180 765
Retraités, retraités et bénéficiaires	1 051 715	1 180 773	Retraités, retraités et bénéficiaires	28 930	22 437
Rentes différées	20 808	17 957	Rentes différées	1 564	1 145
Prestations en suspens	-	5 461	Prestations en suspens	-	62
Cotisations volontaires	-	-	Cotisations volontaires	3 404	3 335
Passif total	1 584 366	1 858 483	Passif total	226 423	207 744
Excédent (déficit) actuariel	732	1 041	Excédent (déficit) actuariel	0	0
Degré de capitalisation	100,0 %	100,1 %	Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

La réserve du VA et le Fonds de stabilisation du SV sont, au même titre que la marge pour écarts défavorable est prévue pour le rendement, des mécanismes de stabilisation du financement du Régime, car ces fonds peuvent servir à capitaliser un déficit lorsque la situation survient. Ces réserves ont été réduites en 2022 en raison du rendement négatif.

Le tableau suivant montre le niveau de la marge dans le taux d'intérêt utilisé pour déterminer la situation financière du RRPPUL. Dans le cas du SV, la marge inclut également une marge pour éviter les transferts intergénérationnels (sans cette marge, les cotisations au RRPPUL auraient tendance à augmenter à long terme).

	2022		2021	
	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)
Rendement espéré selon la Politique de placement	6,51 %	7,49 %	5,47 %	6,65 %
Marge ¹	0,76 %	0,85 %	1,14 %	0,92 %
Rendement permettant de maintenir le Régime à l'équilibre	5,75 %	6,64 %	4,33 %	5,73 %

¹ Dans le cas du Second volet, la marge comprend aussi une marge de maturité pour éviter les transferts intergénérationnels.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE / suite

2. STABILITÉ DU PROVISIONNEMENT ET DES COTISATIONS

Tel qu'illustré précédemment, la révision à la hausse du rendement attendu fait en sorte que ce sont les marges qui ont absorbé l'impact des rendements négatifs. De tels résultats permettent de transmettre à Retraite Québec l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 et ainsi stabiliser le financement du Régime jusqu'au 31 décembre 2025.

Au niveau de l'indexation des rentes du SV, qui est conditionnelle à la santé financière du volet, celle-ci pourra être maintenue à 100 % pour le 1^{er} janvier 2026.

La situation étant aussi favorable qu'en 2021, l'évaluation actuarielle valide la suffisance du financement actuel du Régime. Le tableau suivant résume les cotisations à verser au RRPPUL en 2023 et en 2024.

TAUX DE COTISATION ¹

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2023	9,6 % (dont 4,55 % au Fonds de stabilisation)	9,6 %
2024	9,6 % (dont 6,25 % au Fonds de stabilisation)	9,6 %

¹ Les taux sont connus d'avance, car la Loi prévoit un décalage d'un an pour l'application des taux de cotisation. Ainsi, l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022 établit les taux de cotisation pour l'année 2024.

3. LA SOLVABILITÉ S'AMÉLIORE À PRÈS DE 100 %

La solvabilité d'un régime de retraite repose sur un scénario de terminaison hypothétique. Il s'agit d'un calcul obligatoire qui doit être contenu dans une évaluation actuarielle et qui repose sur des hypothèses qui sont prescrites.

Dans les faits, la solvabilité n'impacte pas le niveau de financement du RRPPUL. Par contre, les participantes et participants qui demanderaient le remboursement de leurs droits (par exemple un départ avant la retraite) verraient ainsi la valeur payable réduite en proportion du degré de solvabilité de chacun des volets du Régime.

Le tableau ci-dessous présente le degré de solvabilité de chacun des volets au 31 décembre 2022 et de l'année précédente.

DEGRÉS DE SOLVABILITÉ

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Volet antérieur	90,6 %	86,0 %
Second volet	101,8 %	97,6 %

Ces résultats montrent à quel point le degré de solvabilité est tributaire du niveau des taux d'intérêt. Au moment de la restructuration du Régime en 2015, la solvabilité s'établissait à 75 %. Sans verser aucune cotisation additionnelle au Régime, la situation s'est rétablie au cours des deux dernières années en raison de la hausse des taux.



REVUE DES RENDEMENTS

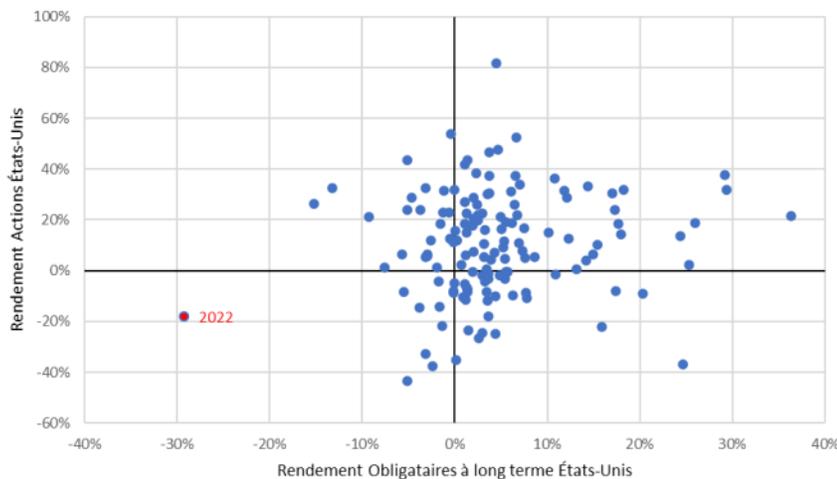
FAITS SAILLANTS 2022

1. Une anomalie historique
2. Hausse marquée des taux d'intérêt
3. Retour (temporaire?) de l'inflation

	VA	SV
Hypothèse	4,3 %	5,7 %
Rendement brut 2022	-9,6 %	-9,2 %
Rendement net 2022	-9,8 %	-9,5 %

1. UNE ANOMALIE HISTORIQUE

Il existe une certaine corrélation entre le rendement des marchés boursiers et celui des obligations. Par contre, il est relativement rare (voir le graphique ci-dessous) que des rendements négatifs soient constatés dans les deux secteurs au cours de la même année. Chaque point représente les résultats d'une année depuis 1886. On voit très bien que 2022 est l'anomalie du graphique. Sur une période de 136 ans, cela n'est arrivé qu'à une dizaine de reprises que les rendements soient négatifs, tant en actions qu'en obligations.

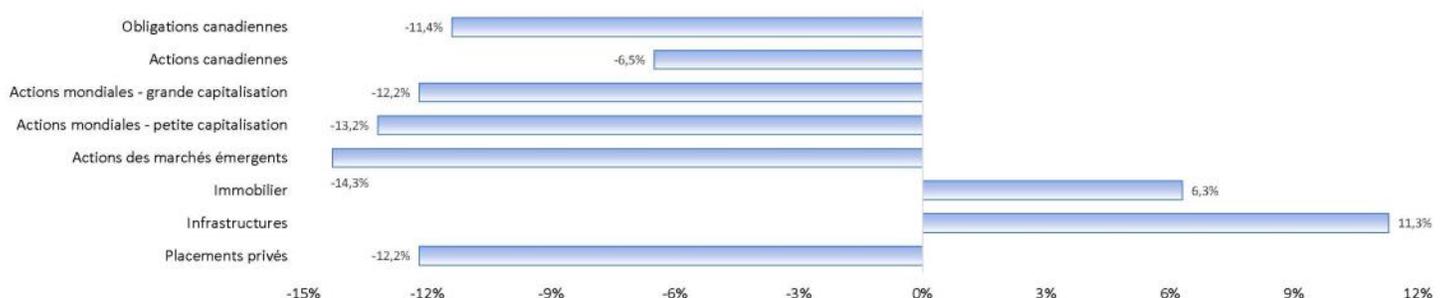


P 6

Pour les marchés boursiers, une certaine correction s'est opérée en 2022 comparativement aux résultats, surprenants, des deux premières années de la pandémie de COVID-19. Il y a beaucoup plus de volatilité dans les marchés et presque tous les secteurs de l'économie ont affiché des performances négatives en 2022, sauf l'énergie. La hausse des taux d'intérêt (et des taux de financement des entreprises) n'a pas aidé la situation, de même que toutes les tensions géopolitiques.

Pour les obligations, la hausse des taux d'intérêt présentée au point suivant représente directement une perte de valeur pour les titres en portefeuille, car ceux-ci procurent des revenus d'intérêt inférieurs à ceux des nouvelles émissions d'obligations. Consultez l'annexe A.3 pour connaître le détail de la répartition de l'actif du RPPUL au 31 décembre 2022.

PERFORMANCE DES MARCHÉS EN 2022 ¹



¹ Selon les indices de référence usuels.

REVUE DES RENDEMENTS / suite

2. HAUSSE MARQUÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 2021, le taux des Bons du Trésor canadiens affichaient un rendement de près de 0 % alors qu'une obligation 30 ans procurait un rendement d'environ 2 %. En une année, ces taux ont progressé de manière importante et s'établissent à près de 4,5 % pour le court terme et plus de 3 % pour le long terme.

Normalement, les taux à long terme sont supérieurs aux taux à court terme. Actuellement, les taux à court terme sont supérieurs à ceux à long terme, car les taux à court terme sont tributaires du niveau actuel de l'inflation alors que les investisseurs s'attendent à ce que le niveau de cette inflation se rétablisse à plus long terme vers la cible de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %).

Une hausse des taux d'intérêt était anticipée par les marchés depuis plusieurs années. Tous les incitatifs des gouvernements pour se sortir du marasme de la pandémie allaient tôt ou tard générer de l'inflation. Afin de juguler celle-ci, les banques centrales ont resserré les conditions de financement en haussant les taux directeurs.

3. RETOUR (TEMPORAIRE?) DE L'INFLATION

Le niveau actuel de l'inflation n'a jamais été constaté au cours des 35 dernières années. Pour plusieurs personnes, cela demeurerait un concept relativement abstrait, car une inflation de 2 % a peu d'impact sur la consommation. Par contre, à un niveau de 6 à 8 %, ce n'est pas la même chose, surtout lorsque nos revenus n'augmentent pas au même rythme que les dépenses!

D'une part, 2022 est un dur retour à la réalité : l'inflation a un impact direct sur la consommation et sur le niveau des taux d'intérêt à court terme. Par ailleurs, un niveau d'inflation plus élevé pourrait se maintenir sur une période de quelques années. Ce n'est pas l'intention des banques centrales, mais les marges de manœuvre sont relativement restreintes.

Pour le RPPUL, le niveau de l'inflation a un certain impact sur les prestations. D'une part, la rente du Régime est basée sur les meilleurs salaires et ceux-ci refléteront tôt ou tard la hausse de l'inflation. D'autre part, les rentes en versement sont indexées annuellement, mais cette indexation est toutefois limitée aux premiers 2 % d'inflation.

P 7

RAPPORT ANNUEL 2022

RPPUL



REVUE DES PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS 2022

1. Surpondération en placements alternatifs stratégiques
2. Diversification des obligations
3. Politique d'investissement responsable et durable

Répartition stratégique des placements	VA	SV
Actions	20 %	35 %
Obligations	45 %	25 %
Alternatifs	35 %	40 %

Aucun changement significatif n'a été apporté à la Politique de placement en 2022. Il fut toutefois convenu de procéder à une révision en profondeur en 2023, conformément au processus récurrent aux 3 à 5 ans.

1. SURPONDÉRATION EN PLACEMENTS ALTERNATIFS

Dans la dernière décennie, ce fut plutôt une sous-pondération qui a été constatée : le RRPPUL avait augmenté ses cibles en placements alternatifs (immobilier, infrastructures et placements privés), mais les délais d'implantation découlant d'une saine diversification faisaient en sorte que la détention réelle était inférieure à la cible.

En 2022, les trois créneaux de placements alternatifs ont atteint une bonne maturité et toutes les autres classes d'actifs ont subi des dépréciations de valeurs. Résultat : au 31 décembre 2022, les deux volets du RRPPUL se trouvent avec une surpondération par rapport aux cibles en placements alternatifs. Le tableau suivant montre la situation par volet :

	Volet antérieur		Second volet	
	Cible	Réel	Cible	Réel
Actions	20 %	16,0 %	35 %	30,9 %
Obligations	45 %	42,8 %	25 %	19,4 %
Placements alternatifs	35 %	41,2 %	40 %	49,7 %

Habituellement, la politique de rééquilibrage prévoit de vendre les actifs surpondérés pour acheter ceux se situant en sous-pondération. Cela fonctionne bien entre les actions et les obligations, mais pour les placements alternatifs, c'est une autre histoire. Plusieurs mandats sont des engagements formels sur un certain nombre d'années et ces actifs n'ont pas la même liquidité que les titres qui se négocient quotidiennement.

Des actions ont été prises pour réduire certaines positions plus liquides et pour réduire l'importance des engagements futurs. Il est aussi anticipé que les marchés des actions et des obligations récupéreront aussi d'eux-mêmes une portion des corrections de 2022.

2. DIVERSIFICATION DES OBLIGATIONS

Depuis quelques années, le RRPPUL investissait dans un portefeuille d'obligations de marchés émergents. Il s'agissait d'une recommandation du conseiller en placement visant les sources de revenus d'intérêt pour espérer obtenir des rendements plus importants que sur les titres obligataires canadiens alors que le niveau des taux d'intérêt était historiquement bas.

REVUE DES PLACEMENTS / suite

2. DIVERSIFICATION DES OBLIGATIONS / suite

Avant même le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des analyses avaient été effectuées afin de remplacer ce portefeuille par un produit plus diversifié. Le nouveau produit, multisectoriel, comporte encore des obligations de marchés émergents, mais le gestionnaire peut aussi utiliser plusieurs autres stratégies visant à procurer un meilleur rendement que celui des obligations canadiennes. Le changement vise donc à augmenter la diversification et non pas à augmenter le rendement espéré.

Ce changement a fait en sorte de réintégrer cette stratégie dans la portion de titres à revenus fixes alors que le produit précédent était classifié dans les placements alternatifs.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

Dans le bulletin Info RRPPUL de mars 2023, le Comité de retraite a présenté les faits saillants de la révision de la Politique d'investissement responsable et durable. Un groupe de travail formé de représentants des quatre régimes de retraite de l'Université a émis des recommandations à l'automne 2022 afin de bonifier cette politique.

Au mois d'avril 2023, une entente de service a été conclue avec SHARE, une organisation à but non lucratif qui offre des services d'investissement responsable. À travers un regroupement de régimes de retraite et de fondations universitaires, le RRPPUL et les autres régimes de retraite de l'Université effectueront de l'engagement actionnarial auprès de certaines entreprises détenues dans le portefeuille afin de les inciter à améliorer leur empreinte carbone ou pour mieux gérer les risques liés aux changements climatiques.

Les régimes de retraite ont également établi des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions. Les gestionnaires externes des portefeuilles seront sensibilisés à ces objectifs et les futures sélections de gestionnaires devront aussi tenir compte de ces contraintes. Au 31 décembre 2022, le niveau de l'empreinte carbone va dans la bonne direction. Une réduction substantielle de celle-ci ayant été constatée depuis 2018 alors qu'aucun objectif n'était alors en place. Cette diminution s'explique en bonne partie par le remplacement de gestionnaires (dans le cadre normal des opérations du Bureau de la retraite). Les nouveaux gestionnaires, par leur style de gestion, ont tendance à sous-pondérer les secteurs qui contribuent davantage à l'empreinte carbone comme les services publics, l'énergie et les matériaux.

Pour mesurer l'empreinte carbone, le Bureau de la retraite utilise le WACI, soit l'intensité carbone pondérée. Il s'agit d'un indicateur utilisé par de nombreux acteurs du marché pour mesurer l'empreinte carbone. Il représente le ratio des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise sur son chiffre d'affaires, multiplié par la pondération de cette entreprise dans le portefeuille de placement du régime¹.

Le tableau suivant illustre l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du fonds commun de placement (FCP), comparé avec celui de l'indice de référence (si une gestion indiciaire de chaque créneau était utilisée) ainsi qu'avec l'indice compilé par MSCI qui exclut les compagnies de 23 pays développés qui ont l'intensité carbone la plus élevée ou qui ont les plus grandes réserves de carbone.

	WACI	Positionnement relatif
Portefeuille d'actions du FCP 2018	441,1	
Portefeuille d'actions du FCP 2022	91,9	FCP 2022 : 85 % de moins qu'en 2018
Portefeuille indiciel 2022	194,1	FCP 2022 : 53 % de moins qu'une gestion indiciaire
MSCI ACWI Low Carbon Leaders 2022	95,0	FCP 2022 : 3 % de moins que l'indice de tête

REVUE DES PLACEMENTS / suite

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE/ suite

Les objectifs quant à l'empreinte carbone du portefeuille d'actions intégrées dans la nouvelle Politique d'investissement responsable et durable visent trois aspects :

- 1- réduire l'intensité carbone d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 2018 (serait atteint en 2022);
- 2- maintenir l'intensité carbone à moins de 70 % de celle de l'indice de référence (serait atteint en 2022);
- 3- viser à réduire l'intensité carbone à partir de 2022.

Comme mentionné précédemment, le niveau de l'indice est tributaire des gestionnaires du FCP, de leur style de gestion et des actions dans chacun des portefeuilles. Il n'est pas dit que l'indice ne pourrait pas augmenter de façon ponctuelle lorsque le bilan est compilé (chaque 31 décembre), mais le Bureau de la retraite veut s'assurer de maintenir l'atteinte de ces objectifs sur des périodes mobiles de quatre ans.



REVUE DE LA GOUVERNANCE

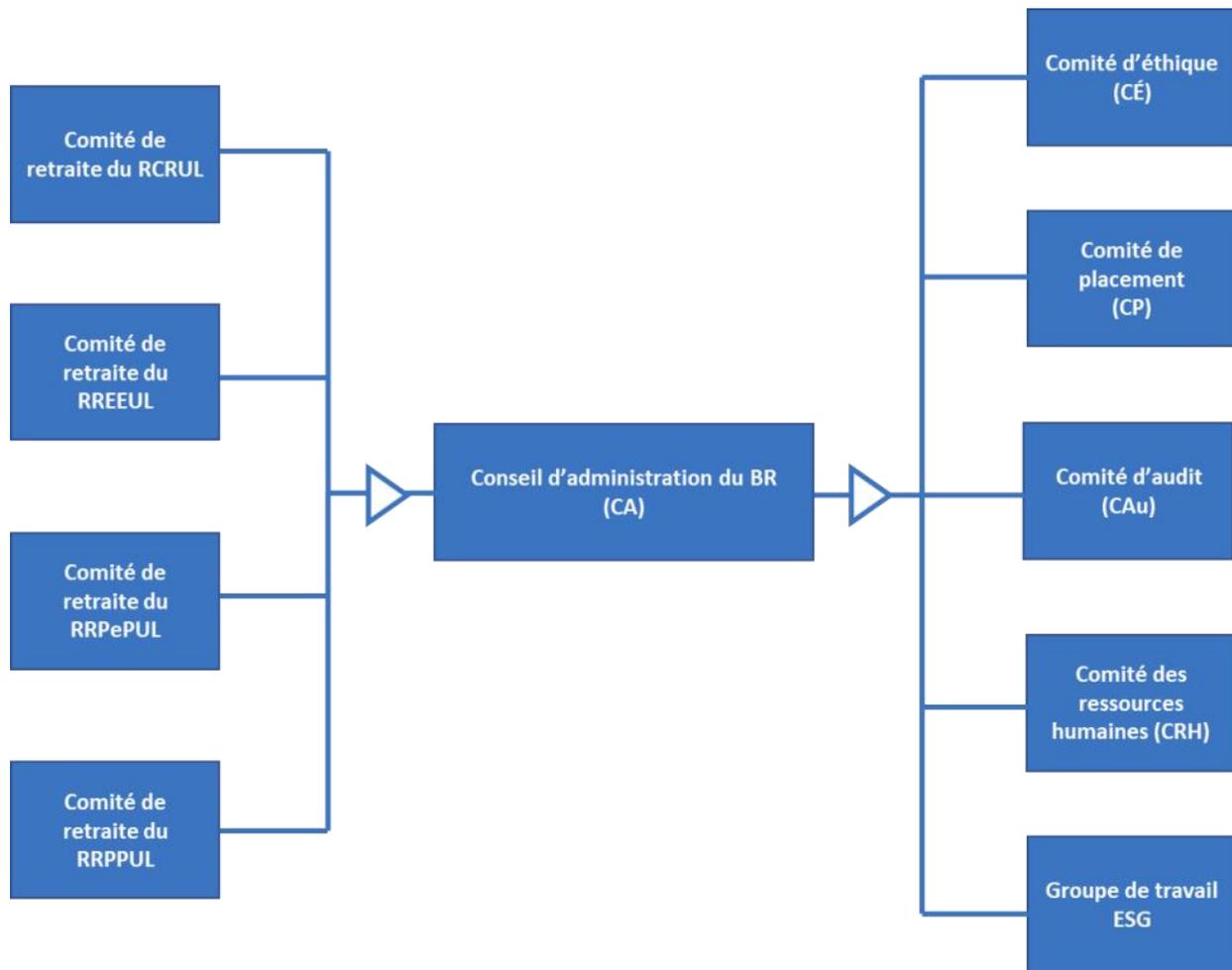
FAITS SAILLANTS 2022

1. Structure de gouvernance
2. Comité de retraite et ressources externes
3. Application de la Politique de financement

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis avril 2020, le Bureau de la retraite est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés. En 2022, le CA a constitué un Comité des ressources humaines et un groupe de travail relativement aux facteurs ESG (environnement, social et gouvernance) afin de réviser la Politique d'investissement responsable et durable.

Le CA est formé de huit membres, soit un représentant de chaque régime, un représentant de l'Université et trois membres externes.



Le tableau de la page suivante présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2022. En vertu des délégations, les comités et le groupe de travail relèvent du Conseil d'administration.

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE / suite

Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	M. Nicolas Bouchard Martel Mme Carole Carbonneau M. Stéphane Chrétien M. François Girouard Mme Anne Gosselin M. André Grondines M. Boris Mayer-St-Onge M. Nicolas Saucier	UL RREEUL RRPPUL Membre externe Membre externe Membre externe RRPePUL RCRUL
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPPUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	M. François Girouard M. Gilles Horrobin M. Michel Lemieux M. Bruno Roy	} Membres externes
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	M. Jean DeBonville M. Gilles Dion M. André Grondines M. Jacques Lachance M. Michel Turcotte	RCRUL RREEUL Membre externe RRPePUL RRPPUL
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	Mme Marion Brivot M. Jean-François Larocque Mme Hélène Lee-Gosselin Mme Ana Marin	} Membres externes
Comité des ressources humaines	Le mandat du CRH est d'analyser certains aspects en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite et de faire ses recommandations au CA.	M. Nicolas Bouchard Martel M. Stéphane Chrétien Mme Anne Gosselin M. Boris Mayer-St-Onge	} Membres du CA
Groupe de travail ESG	Le mandat du groupe de travail est d'émettre des recommandations pour la révision de la Politique d'investissement responsable et durable du Bureau de la retraite.	M. Louis Adam M. Nicolas Bouchard Martel Mme Carole Carbonneau M. Sébastien Chabot M. Daniel Coulombe M. François Girouard M. Jean Grégoire M. Martin Latulippe M. Yvan Pépin M. Nicolas Saucier	RRPPUL RRPePUL RREEEUL Bureau de la retraite RRPPUL CA du BR RCRUL Bureau de la retraite RREEUL RCRUL

Dans cette structure, les membres du Comité de retraite qui représentent le RRPPUL sont :

Conseil d'administration : M. Stéphane Chrétien

Comité d'audit : M. Michel Turcotte

Groupe de travail ESG : MM. Louis Adam et Daniel Coulombe

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE / suite

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite ne représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

Au niveau de l'équipe interne du Bureau de la retraite, le CA a également effectué des travaux, accompagné par une firme spécialisée en structure organisationnelle. Divers scénarios ont été étudiés et le CA a convenu de retenir une nouvelle structure comportant trois directions, soit l'équipe Placements, l'équipe Comptabilité et contrôle et l'équipe Services aux participants et actuariat. Le directeur a été promu directeur général et le Bureau de la retraite a procédé à l'embauche d'une directrice pour l'équipe Services aux participants et actuariat. Les deux autres postes de directeur ont été comblés à l'interne. Ces trois directions sont appuyées par une équipe de soutien administratif.

L'annexe A.6 présente la nouvelle structure organisationnelle du Bureau de la retraite. Le CA est persuadé que ce nouvel agencement permettra d'optimiser les ressources dans la réalisation des différents mandats, de consolider la gestion des ressources humaines ainsi que de préparer une relève de direction.

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPPUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire. Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite, tel que présenté précédemment.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres. Au 31 décembre 2022, la composition du Comité est la suivante : P 13

	Désigné par		Désigné par
M. Louis Adam M. Stéphane Chrétien	le SPUL	Mme Marie-Claude Beaulieu Mme Claire Bilodeau	les participantes et participants actifs
M. Nicolas Bouchard Martel Mme Caroline Martel M. Michel Turcotte (membre externe)	l'Université Laval	M. Claude Godbout M. Claude Paradis	les retraitées et retraités, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

En 2022, les deux membres désignés par le SPUL ont été remplacés. MM. Daniel Coulombe et Marc J. Richard ont occupé ces postes durant de nombreuses années (19 années pour M. Coulombe et 19 années également pour M. Richard).

Les mandats des membres du Comité sont de trois ans. Les mandats venant à échéance en 2022 ont été renouvelés.

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES / suite

COMITÉ DE RETRAITE / suite

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces rencontres.

	Taux de participation ¹	
Comité de retraite	6 réunions	91 %
Conseil d'administration	7 réunions	100 %
Comité d'audit	3 réunions	66 %

¹ Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPPUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2022. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

Actuariat	M. François D'Amour, Aon Hewitt	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Service-conseil en placement	LifeWorks	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier annuel
Service-conseil juridique	Martin Roy, Stein Monast	Avis légaux et représentation
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Portail sécurisé <i>Mon dossier en ligne</i>	SFAP	Intranet Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

3. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par le SPUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact au niveau du financement.

Tel que mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2022 les dispositions de la Politique de financement.

La Politique de financement a aussi des répercussions dans le processus de révision de la Politique de placement. Le Comité de retraite a commencé au début de l'année 2023 le processus de révision de la Politique de placement. À tous les trois à cinq ans, il est important de valider l'allocation stratégique des placements pour tenir compte de l'évolution de la maturité du Régime et du contexte économique.

RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de participantes et participants du Régime en 2022. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

Depuis septembre 2022, le Comité de retraite doit établir de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le Directeur général du Bureau de la retraite, M. Martin Latulippe, a été désigné comme responsable de la protection des renseignements personnels. Un encadrement plus formel sera établi en 2023, mais le Comité de retraite et le Bureau de la retraite ont déjà depuis de nombreuses années des contrôles à cet égard.

P 15



REVUE DES SERVICES

FAITS SAILLANTS 2022

1. Près de 600 demandes traitées
2. Cotisations volontaires
3. Relevés fiscaux en ligne et date de versement des rentes

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, émet les différents communiqués sur le Régime et organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

1. PRÈS DE 600 DEMANDES TRAITÉES

Le nombre de demandes individuelles traitées par le Bureau de la retraite est relativement stable à près de 600 dossiers par année. L'importance relative des services reliés à la prise de retraite a toutefois augmenté sensiblement en 2022. Il faut rappeler qu'il y a eu en 2021 un amendement qui a bonifié les conditions d'ajournement de la rente.

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2022 et au cours des deux années précédentes :

SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE	Ventilation des demandes traitées		
	2022 564 demandes	2021 612 demandes	2020 586 demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	33 %	43 %	41 %
<i>... à l'égard de la retraite</i> : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	43 %	25 %	27 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	24 %	32 %	32 %
AUTRES ACTIVITÉS	2022	2021	2020 (formule sommaire en Webinaire)
Ateliers de préparation à la retraite	2	2	1
Nombre de participants	45	51	124
Bulletins Info RRPPUL	5	4	1

REVUE DES SERVICES / suite

2. COTISATIONS VOLONTAIRES

L'ensemble des participantes et participants du Régime, incluant les personnes qui reçoivent une rente, peuvent verser des cotisations volontaires au RRPPUL. Il s'agit d'une alternative aux REER et aux FERR, mais à des frais nettement inférieurs (pour des placements équivalents).

En 2022, c'est plus de 339 000 \$ que des participantes et participants ont décidé de transférer dans le RRPPUL. Différentes options de placement sont disponibles afin de rencontrer différents profils de risque.

3. RELEVÉS FISCAUX EN LIGNE ET DATE DE VERSEMENT DES RENTES

Pour une première fois, le Bureau de la retraite a permis aux retraités du Régime de pouvoir recevoir électroniquement leurs relevés fiscaux au lieu de les recevoir par la poste. Plus de 300 participantes et participants se sont prévalus de cette option. Les relevés fiscaux étaient disponibles dans **Mon dossier en ligne** du Bureau de la retraite.

Mon dossier en ligne est actuellement en révision. Plusieurs améliorations y seront apportées pour faciliter son accès sur tout type de plateforme. La sécurité y sera aussi renforcée, compte tenu de l'importance de bien protéger les renseignements personnels.

À l'égard de la date de versement de la rente, un changement important a été effectué en 2022. La rente mensuelle est désormais déposée le 1^{er} jour ouvrable du mois, au lieu de l'avant-dernière journée ouvrable du mois précédent. Cela permet, entre autres, d'éliminer la confusion liée au fait que la rente était payée d'avance, dans le mois précédant celui où elle est due, alors que les régimes publics procèdent de la manière inverse.



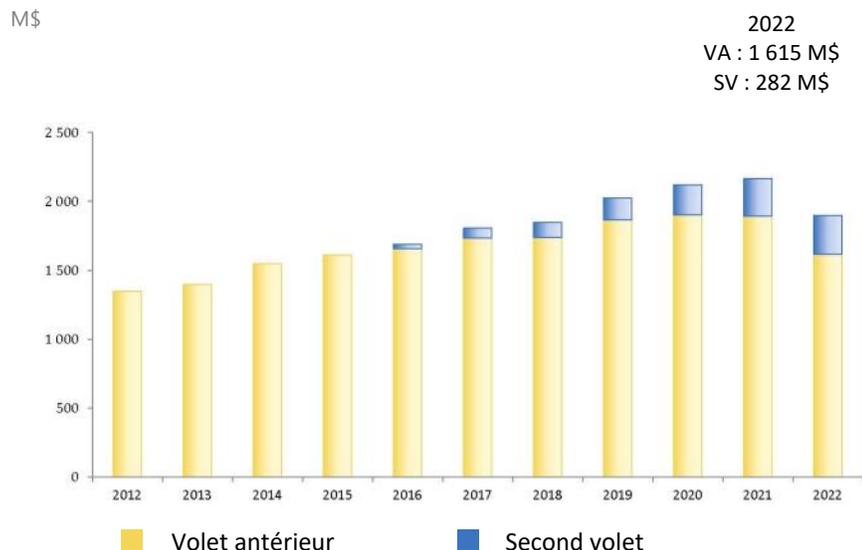
Annexes

- A.1 Données financières
- A.2 Statistiques démographiques
- A.3 Ventilation des placements
- A.4 Performance des catégories d'actifs
- A.5 Rendements historiques de la Caisse
- A.6 L'équipe du Bureau de la retraite

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

En raison des rendements négatifs dans les marchés boursiers et obligataires, l'actif net s'est déprécié de plus de 268 M\$ en 2022. Dans un contexte « normal » où les hypothèses de rendement se seraient réalisées, l'actif net du Régime aurait augmenté de près de 40 M\$.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RRPPUL depuis le 31 décembre 2012, donc au cours des dix dernières années. Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.



L'année 2022 est l'une des rares où l'actif net n'est pas en croissance. Par le passé, il faut remonter à 2008 pour voir l'actif net diminuer au cours d'une année. Lorsqu'on observe les rendements des 10 ou 15 dernières années, des rendements excédentaires ont souvent été générés par rapport aux hypothèses actuarielles.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

COTISATIONS

La Politique de financement prévoit des cotisations annuelles globales de 19,2 % de la masse salariale. La cotisation salariale et la cotisation patronale sont établies à 9,6 % du salaire. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation.

Pour tenir compte des frais administratifs du volet antérieur, une portion des cotisations (environ 600 000 \$ sur 47,9 M\$) est transférée du second volet annuellement.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations au RRPPUL.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les participantes et participants et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2022, les cotisations régulières sont de 4,45 % du salaire pour les participantes et participants et de 9,6 % pour l'Université.
Cotisations de stabilisation	Ces cotisations sont versées seulement par les participantes et participants et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 5,15 % (globalement, la cotisation salariale est de 9,6 %, soit 4,45 % + 5,15 %).
Cotisations volontaires	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent.
Transferts d'autres régimes de retraite	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RRPPUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES / suite

COTISATIONS / suite

Cotisations versées en 2022 (en milliers de dollars)

	Par les participantes et participants		Par l'Employeur		Total 2022	Total 2021
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières	305	8 971	305	19 079	28 660	29 540
De stabilisation	s.o.	10 237	s.o.	s.o.	10 237	9 045
Rachats de participation	56	67	s.o.	s.o.	123	96
Volontaires	s.o.	339	s.o.	s.o.	339	359
Transferts provenant d'autres régimes	2 081	529	s.o.	s.o.	2 610	314
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	377	39	416	365
	22,6 M\$		19,8 M\$		42,4 M\$	39,7 M\$

PRESTATIONS

Les prestations versées par le RRPPUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations versées en 2022 (en milliers de dollars)

P 20

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Rentes de retraite	96 652	2 567	99 219	94 197
Remboursements	151	7	158	201
Transferts vers d'autres régimes	186	48	234	201
Autres transferts	1 081	342	1 423	3 923
	98,1 M\$	3,0 M\$	101,1M\$	98,5 M\$

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES / suite

FRAIS

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt directement imputés aux fonds sous gestion. Également, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance, lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant vise à présenter l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RRPPUL. Ces frais sont exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Frais de gestion en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Frais reliés aux placements - facturés	4 603	1 114	5 717	5 984
Frais reliés aux placements - déduits	8 229	1 440	9 669	17 053
Frais reliés à l'administration	392	141	533	361
	13,2 M\$	2,7 M\$	17,9 M\$	23,4 M\$
Exprimés en % de l'actif moyen de l'année	0,75 %	0,97 %	0,78 %	1,09 %

Dans les faits, le rendement brut devrait être lui aussi majoré de l'équivalent des frais non apparents.

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais également l'appréciation de la valeur marchande du placement. Pour déterminer cette appréciation, on suppose la vente des produits financiers. En 2022, une grande majorité des placements de la caisse ont subi une dépréciation de leur valeur par rapport à celle du début de l'année. C'est pourquoi les revenus de placements sont négatifs en 2022.

Revenus de placement en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Revenus de placement	-177 856 \$	-25 400 \$	-203 256 \$	110 114 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2022 (en millions de \$)

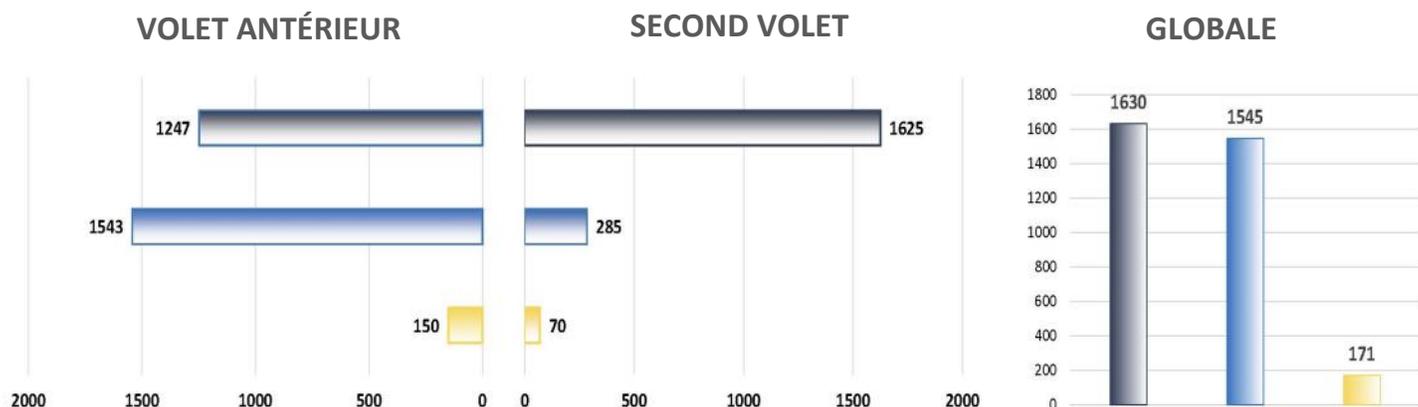
En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante en 2022 :

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Actif au 31 décembre 2021	1 893,0 M\$	272,0 M\$	2 165,0 M\$	2 120,0 M\$
+ Cotisations	3,1	39,3	42,4	39,7
+ Revenus de placement	-177,9	-25,4	-203,3	110,1
- Prestations	-98,1	-3,0	-101,1	-98,5
- Frais facturés	-4,9	-1,2	-6,1	-6,3
Actif au 31 décembre 2022	1 615,2 M\$	281,7 M\$	1 896,9 M\$	2 165,0 M\$

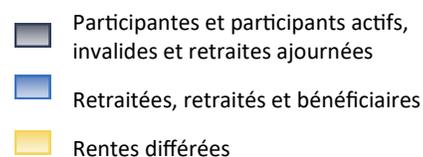
A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPPUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis 2016, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS PAR VOLET SELON LE STATUT

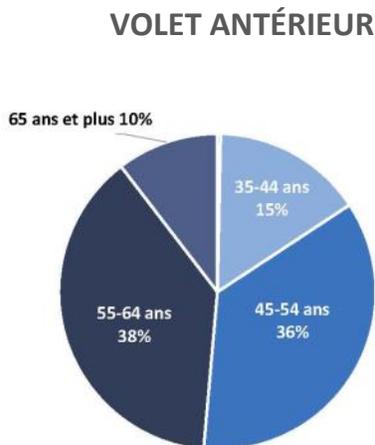


Dans le graphique ci-dessus, une participante ou un participant peut se retrouver dans les deux volets s'il a des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPPUL. Au 31 décembre 2022, le RRPPUL a un ratio de près de une personne active pour une personne non active (retraitées, retraités, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,7 pour le Volet antérieur et de 4,6 pour le Second volet.

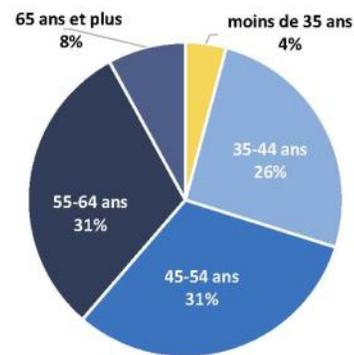


P 22

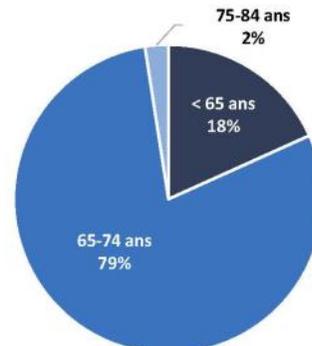
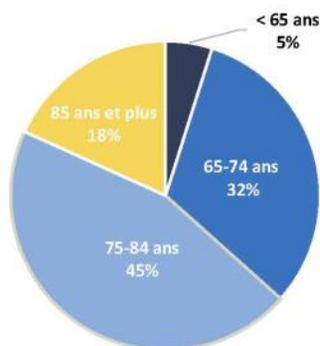
RÉPARTITION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS SELON L'ÂGE



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES RETRAITÉES, RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES / suite

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Participantes et participants actifs et invalides			
Nombre	1 117	1 495	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets, car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2016).
Salaire moyen	142 829 \$	133 932 \$	
Âge moyen	52,8 ans	49,9 ans	
Service crédité moyen	17,0 années	13,4 années	
Service crédité moyen du volet	10,4 années	5,7 années	
2. Retraites ajournées			
Nombre	130	130	On constate que plusieurs personnes demeurent en poste après 65 ans.
Salaire moyen	153 595 \$	152 512 \$	
Âge moyen	67,3 ans	67,3 ans	
Service crédité moyen	28,4 années	27,5 années	
Service crédité moyen du volet	22,3 années	6,3 années	
3. Retraitées et retraités			
Nombre	1 271	279	L'âge moyen à la retraite est de 66,2 ans pour les retraitées et retraités de 2022.
Âge moyen	77,1 ans	68,2 ans	
Rente annuelle moyenne	69 349 \$	70 253 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	67 484 \$	8 563 \$	
4. Bénéficiaires, conjointes et conjoints			
Nombre	272	6	
Âge moyen (conjointes seulement)	81,1 ans	68,3	
Rente annuelle moyenne	42 119 \$	37 559 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	42 057 \$	2 810 \$	
5. Rentes différées			
Nombre	150	70	
Âge moyen	53,6 ans	46,8 ans	
Ratio participantes et participants actifs (1 et 2) / non actifs (3 à 5)			On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPPUL</i>	0,74	4,58	

Définitions : Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au régime de retraite.

Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPPUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

MOUVEMENT DANS LE RÉGIME DE RETRAITE

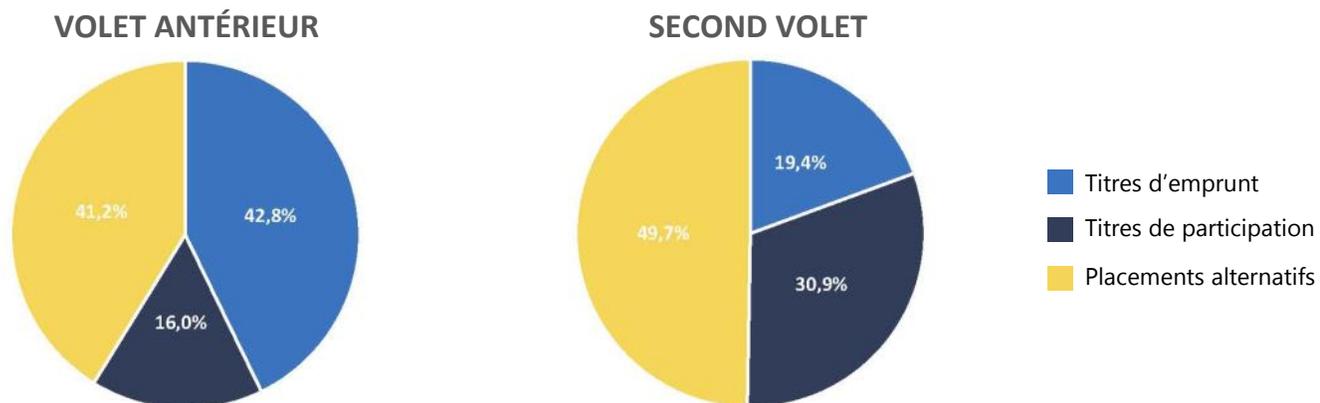
	En 2022		Moyenne 5 ans (2018-2022)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	69	37,8	69	38,9
Retraites	49	66,2	52	65,8
Décès	55	84,5	50	83,8
Remboursements / Transferts	14	50,5	9	47,8

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPPUL sont investis.

	VOLET ANTÉRIEUR		SECOND VOLET		GESTIONNAIRE
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
TITRES D'EMPRUNT		42,8 %		19,4 %	
Obligations provinciales à long terme	463,7	28,7 %	28,1	10,0 %	Gestion d'actifs Manuvie
Obligations Univers	143,2	8,9 %	—	—	Gestion d'actifs Manuvie
Obligations multisectorielles	67,8	4,2 %	21,0	7,5 %	PIMCO
Marché monétaire	16,1	1,0 %	5,3	1,9 %	Gestion d'actifs Manuvie
	690,9		54,4		
TITRES DE PARTICIPATION		16,0 %		30,9 %	
Actions canadiennes	21,2	1,3 %	6,5	2,3 %	Jarislowky Fraser
Actions mondiales - grande capitalisation	149,9	9,3 %	58,0	20,7 %	Fonds commun ¹
Actions mondiales - petite capitalisation	61,2	3,8 %	15,5	5,6 %	Wasatch
Actions de marchés émergents	25,1	1,6 %	6,50	2,3 %	RBC Global Asset Management
	257,5		86,5		
PLACEMENTS ALTERNATIFS		41,2 %		49,7 %	
Immobilier	254,1	15,8 %	52,5	18,7 %	Fonds commun ²
Infrastructures	289,3	17,9 %	52,0	18,6 %	Fonds commun ³
Placements privés	121,5	7,5 %	34,6	12,4 %	Fonds commun ⁴
	664,9		139,1		
	1 613,3		280,0		

P 24



Certains types de placement sont regroupés (voir les renvois 1 à 4) dans des fonds afin que tous les régimes de retraite ou volets aient les mêmes répartitions entre les gestionnaires.

¹ Fonds d'actions mondiales : RBC, Walter Scott, Baillie Gifford.

² Fonds d'immobilier : Morgan Stanley, TD Greystone, CBRE, Ipso Facto, Presima, Bentall GreenOak.

³ Fonds d'infrastructures : GIP, IFM, Brookfield, EQT, CBRE.

⁴ Fonds de placements privés : 18 placements répartis auprès de 10 gestionnaires (actif moyen de 13 M\$/fonds à l'échelle du BR).

A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Les tableaux suivants présentent le rendement des catégories d'actifs et des indices au 31 décembre 2022, par volet.

	VOLET ANTÉRIEUR	INDICES	VALEUR AJOUTÉE ¹
Obligations canadiennes	-17,0 %	-16,5 %	-0,5 %
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales - grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions mondiales - petite capitalisation	-30,7 %	-13,2 %	-17,5 %
Actions de marchés émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,4 %
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Placements privés	5,1 %	-19,4 %	24,5 %
Dette de pays émergents	-16,1 %	-18,0 %	1,9 %
Total ²	-9,6 %	-10,9 %	1,3 %
Total indiciel au point pivot		-10,6 %	
Effet de la politique de rééquilibrage		-0,3 %	

	SECOND VOLET	INDICES	VALEUR AJOUTÉE ¹
Obligations canadiennes	-26,8 %	-27,9 %	1,2 %
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales - grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions mondiales - petite capitalisation	-30,7 %	-13,2 %	-17,5 %
Actions de marchés émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,3 %
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Placements privés	5,1 %	-19,4 %	24,5 %
Dette de pays émergents	-16,1 %	-18,0 %	1,9 %
Total ²	-9,2 %	-11,8 %	2,6 %
Total indiciel au point pivot		-11,5 %	
Effet de la politique de rééquilibrage		-0,3 %	

FAITS SAILLANTS DE 2022

- > **S&P 500 : - 18 % en 2022.**
- > **Énergie +66 %, autres secteurs de la Bourse en territoire négatif.**
- > **Année plus difficile pour les gestionnaires croissance, petite capitalisation, technologie (Wasatch, Baillie Gifford).**
- > **Il faut rappeler qu'en actions, ce sont des mandats à gestion active; l'écart annuel avec un indice de référence peut être important.**
- > **Résilience des secteurs alternatifs.**

¹ La valeur ajoutée correspond au rendement de la classe d'actif moins le rendement de l'indice.

² Explications des performances totales (exemple avec le VA) :

-9,6 % : performance réalisée par le VA en 2022;

-10,9 % : performance qui aurait été réalisée en investissant seulement dans les indices de référence, mais selon l'allocation réelle;

-10,6 % : performance qui aurait été réalisée en investissant dans les indices de référence et selon les pourcentages cibles.

Ainsi, le VA a généré une valeur ajoutée de 2,6 % considérant la valeur ajoutée globale des gestionnaires. Le fait d'effectuer un rééquilibrage, selon les cibles, a quant à lui réduit la performance en 2022 de -0,3 %.

A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES DE LA CAISSE

Le tableau suivant indique la performance brute des volets du RRPPUL. Le Second volet a été instauré au 1^{er} janvier 2016. Depuis 2019, la répartition stratégique des placements de chaque volet tient compte de leur maturité très différente.

VOLET ANTÉRIEUR				SECOND VOLET			
2022	-9,6 %	2 ans	-2,6 %	2022	-9,2 %	2 ans	-1,0 %
2021	5,0 %	3 ans	0,7 %	2021	7,9 %	3 ans	2,9 %
2020	7,7 %	4 ans	3,9 %	2020	11,4 %	4 ans	5,6 %
2019	14,1 %	5 ans	3,6 %	2019	14,0 %	5 ans	5,0 %
2018	2,5 %	10 ans	6,4 %	2018	2,5 %		
2017	10,5 %			2017	10,5 %		
2016	8,2 %			2016	8,2 %		
2015	6,6 %						
2014	14,0 %						
2013	6,8 %						
<hr/>				<hr/>			
Rendement espéré 2023 +		6,5 %		Rendement espéré 2023 +		7,5 %	
(avant la marge de sécurité)				(avant la marge de sécurité)			
<hr/>				<hr/>			
Rendement espéré 2023 +		5,75 %		Rendement espéré 2023 +		6,64 %	
(net de la marge de sécurité)				(net de la marge de sécurité)			
<hr/>				<hr/>			

Les données en bleu représentent les années ou les périodes où l'objectif de rendement a été atteint ou surpassé.

A.6 L'ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Martin Latulippe

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES



Joel Joncas
Directeur de service – comptabilité



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite et comptabilité



Félix-Antoine Larochelle
Technicien comptable (temporaire)

PLACEMENTS



Sébastien Chabot
Directeur de service – placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Louis-Thomas Hudon
Analyste



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

SERVICE AUX PARTICIPANTS



Isabelle Moreau
Directrice de service – service aux participants



Sylvie Bourdages
Conseillère



Jean-François Laverdière
Conseiller



Yves Parent
Conseiller



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Karine Fournier
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sitthy
Adjointe aux opérations



Caroline Doyon
Secrétaire-réceptionniste

Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-3802
bretraite@bretraite.ulaval.ca
bretraite.ulaval.ca/rrppul

Conception et rédaction

